

S.P.A. DU CHABLAIS

Société Protectrice des Animaux du Chablais

Chenil/Fourrière - Z. I. de Vongy - 74200 Thonon-les-Bains - Tél. : 04 50 70 26 54

e-mail : spaduchablais@wanadoo.fr - site internet : www.spaduchablais.asso.fr

ASSEMBLEE GENERALE – SPA DU CHABLAIS

30 JUIN 2006 - COMPTE RENDU

La réunion a débuté à 20h	<u>Membres du Conseil d'Administration :</u> Patricia Dolciani, Présidente, présente Gill Winter, Vice Présidente, présente Chantal Dubouloz, Trésorière, présente Marinella Emery, Secrétaire, présente Marcelle Bernot, Dr Roger Bétend, Jean-Luc Robier, Brigitte Zisset, membres, présents
Membres totaux présents : 48	
Représentés : 16	
Pouvoirs en blanc : 36	
Pouvoirs annulés : 12	

RAPPORT MORAL

Après les remerciements d'usage, la Présidente donne lecture de son rapport moral. Cela fait 18 mois que l'équipe actuelle est en place et il y a eu beaucoup de travail. Mme Dolciani souligne la contribution et le soutien de la presse et elle remercie le Dauphiné et le Messenger pour l'aide qu'ils nous ont apportée tant au niveau de l'information qu'au niveau des adoptions. Elle indique que nous rentrons toujours autant de chiens mais que les adoptions sont en hausse et qu'il y a moins de retours en grande partie grâce au travail fourni par Jean-Claude Arnaud et son groupe de travail. Nous pouvons donc nous réjouir d'avoir un nombre de pensionnaires réduit. Nous sommes en moyenne passés de 30 chiens en début 2005 à 14 début 2006 et de 34 chats à 14 pour la même période. Malheureusement depuis quelques semaines nous avons rentré beaucoup de chiens et nous en avons actuellement une vingtaine qu'il va falloir déménager sur notre nouveau terrain.

	2004	2005	2004	2005
STATISTIQUES	CHIENS	CHIENS	CHATS	CHATS
Fourrière	188	160	231	77
Abandons	98	124	100	245
Total	286	284	331	322
Repris par propriétaire	93	85	26	9
Adoptés	168	202	294	323
TOTAL	264	287	320	332

Comme indiqué déjà, les annonces dans les journaux nous aident à placer les animaux mais aussi notre site web qui marche très bien puisque nous avons beaucoup de contacts par ce biais.

Nous avons beaucoup de bénévoles, jeunes et moins jeunes et il faut les féliciter pour leur travail surtout à la vue des conditions actuelles du chenil qui, malgré tout, est toujours très propre. Nous avons aussi reçu une aide de l'entreprise Bacacier de Ville la Grand qui nous a fourni des tôles et des gouttières pour améliorer les conditions de vie des chiens ; la Présidente remercie les dirigeants de cette société qui était la seule à répondre à notre appel dans la presse. Elle a confirmé qu'un nouveau terrain a été trouvé parmi ceux appartenant à la ville, près du contournement. Elle a confirmé que Mr Denais présentera lui-même le projet et indique que le nouveau chenil sera beaucoup mieux que ce que nous avons connu jusqu'à maintenant.

S.P.A. DU CHABLAIS

Société Protectrice des Animaux du Chablais

Chenil/Fourrière - Z. I. de Vongy - 74200 Thonon-les-Bains - Tél. : 04 50 70 26 54

e-mail : spaduchablais@wanadoo.fr - site internet : www.spaduchablais.asso.fr

LEGS

Nous avons reçu des legs que nous avons pu finaliser :

Assurance Vie Spiller	9 276,61€
Vente Appartement Bachex	89 678,00€
Vente Garage Box Vermeesch	10 662,00€

Il nous reste une cave du legs Bachex au Bel Air et l'appartement du legs Vermeesch qui se trouve Place des Arts. Patricia Dolciani rappelle que nous avons accordé à Mr Delvigne, compagnon de Mme Vermeesch, l'usufruit de cet appartement de son vivant. Il nous reste également le local de la permanence qui se trouve Place Carnot. Ce petit local (12m²), acheté par l'ancienne équipe, est difficile à vendre mais nous espérons en tirer environ 35000€ d'ici la fin de l'année.

NOUVEAU CHENIL

A 20h20 Mr Denais, Maire de Thonon les Bains est arrivé pour présenter l'emplacement du nouveau chenil.

Pour commencer, il explique que les communes sont obligées par la loi d'avoir une fourrière. Depuis des années la gestion de la fourrière est déléguée par le SERTE à la SPA ce qui permet aussi à la SPA de fonctionner. Cet arrangement, assez original, fonctionne bien. Au départ, la SPA se trouvait dans l'enceinte du SERTE mais les travaux d'agrandissement nécessaires pour assurer l'assainissement ont obligé le déménagement de la SPA. A l'époque, un terrain avait été trouvé vers Morcy mais n'avait pas reçu l'approbation du Conseil Municipal à cause des nuisances inhérentes à la SPA. En conséquence, une installation provisoire a été réalisée dans le respect des normes demandées par l'ancienne équipe et la recherche d'un terrain définitif a été entreprise. Le SERTE et la SPA ont, chacun de leur côté, cherché des solutions. Il y a eu quelques espoirs mais vite déçus. On veut bien d'une SPA mais à la condition qu'elle soit implantée ailleurs.

La ville de Thonon a une réserve de terrains importants surtout liés au contournement mais il n'était pas facile de se rendre compte des disponibilités tant que le travail n'avait pas commencé. La mairie veut un dossier en béton pour éviter tout problème par la suite. Le SERTE payera l'intégralité des installations et il y aura une convention signée avec la SPA pour la gestion du chenil dans le respect des animaux.

Le terrain est trouvé. Il est à l'ouest de Thonon sans et il n'y a aucune habitation à proximité. La surface du terrain est de 1500m² pour le moment et la route d'accès est déjà décapée. Il y aura des échanges de propriété pour permettre au SERTE d'en être propriétaire et ainsi pouvoir récupérer la TVA. Une première réunion aura lieu lundi 3 juillet pour préparer l'installation provisoire suite au déménagement de Vongy qui devrait être terminé d'ici un mois et demi.. Ensuite il faudra définir les besoins de la nouvelle construction qui sera enfin définitive. Un architecte sera choisi par concours et un permis sera déposé. Le processus sera semblable à celui utilisé pour la construction d'un gymnase. Une réunion entre l'architecte, les usagers et les élus de la mairie permettra de définir les besoins qui seront traduits par l'architecte. Ensuite il faudra faire les estimations. Par exemple, au départ il était prévu 20 boxes mais la SPA en a demandé 30 donc il y en aura 30. Il y aura quand même des limites car il ne faut surtout pas rentrer dans la catégorie de constructions qui doivent faire l'objet d'une enquête publique. Le cahier des charges sera établi en commun et sera suivi par le dépôt du permis de construire.

S.P.A. DU CHABLAIS

Société Protectrice des Animaux du Chablais

Chenil/Fourrière - Z. I. de Vongy - 74200 Thonon-les-Bains - Tél. : 04 50 70 26 54

e-mail : spaduchablais@wanadoo.fr - site internet : www.spaduchablais.asso.fr

Pour ce qui concerne la surface du terrain, une parcelle a été choisie pour pouvoir déposer le permis. Mr Denais indique qu'il a compris que cette surface n'est peut-être pas suffisante car il faut de la place pour les promenades et un parc d'ébats. Il existe des hectares autour du terrain choisi pour la construction et on verra par la suite l'utilisation possible..

Les élus ont pris un engagement. Ce dossier SPA est, d'après eux, parmi les dossiers les plus compliqués. Il a fallu faire des études sur le bruit. Il y a un vallon naturel qui casse le bruit mais il y aura d'autres vallons de créés pour mieux casser le bruit et le tout sera paysagé. La future voie est tirée. Il y aura 2 voies d'accès : chemin de Morcy et par le contournement de Thonon pour les personnes venant d'Evian ou Neuvecelle. A terme la future caserne des pompiers sera construite à coté. Le terrain est éloigné des maisons et tout sera fait pour éviter les recours.

Ce projet a un coût estimé à environ 600 000 € (sans parler des 10 boxes supplémentaires). Il n'est pas possible de faire un financement à la fois public et privé. La SPA pourra faire des aménagements à ses frais par la suite pour le fonctionnement du chenil mais ne pourra pas contribuer à la construction du bâtiment.

Il n'y a que 7 communes qui cotisent à la fourrière. Ces communes bénéficient du service de fourrière. Il faudra établir un prix plus élevé pour les autres communes ce qui permettra de dégager de l'argent pour le fonctionnement du chenil.

Mr Denais remarque qu'il a souvent constaté dans les associations que seuls le Président et quelques élus supportent tout le travail et il fait appel aux bénévoles pour venir aider au moment du déménagement.

Ensuite il y a eu quelques questions :

Pourquoi le terrain mis à disposition par l'entreprise Bolloré n'a t-il pas été retenu ? Le Directeur était prêt à louer un terrain mais à titre provisoire alors que le SERTE souhaite que la solution trouvée soit permanente. Il faut noter aussi que les terrains en question ont vocation à être construits et il y a aussi un projet de construction d'un troisième pont sur la Dranse. Il aurait donc fallu re-déménager et la commune n'aurait pas pu récupérer la TVA sur les travaux réalisés

Pourquoi seulement 7 communes cotisent-elles à la SPA ? Il faut faire les choses par étape. Premièrement : déménagement, ensuite lancement opération construction, après il faudra aller voir l'ensemble des maires pour les faire cotiser selon la loi. Actuellement la secrétaire envoie des factures pour les chiens récupérés des communes non cotisantes. Avec les nouveaux locaux la SPA pourra améliorer le service fourni et ainsi peut-être encourager la cotisation voire même amener des communes telles que Sciez qui cotisent à Arthaz.

Quid de l'accueil des équidés puisqu'il y a de plus en plus de problèmes de maltraitance des chevaux et animaux de ferme ? Comme il y a beaucoup de terrain autour il sera peut-être possible d'envisager quelque chose dans l'avenir.

Pour conclure, Monsieur Denais a rappelé le calendrier des événements : On va profiter des vacances pour déménager (dans environ 1 mois et demi). L'architecte devra être choisi avant la fin Septembre. Le permis sera déposé vers Noël compte tenu des 2 mois d'instruction et des 2 mois de recours. Pendant ce temps, les différents appels d'offres seront faits. Ensuite les travaux commenceront vers juin ou au plus tard vers septembre 2007 et avec un peu de chance l'installation se fera fin 2007.

Patricia remercie Mr Denais pour son travail et aussi Mr Moracchini, Sous-Préfet, pour le soutien permanent qu'il nous donne.

S.P.A. DU CHABLAIS

Société Protectrice des Animaux du Chablais

Chenil/Fourrière - Z. I. de Vongy - 74200 Thonon-les-Bains - Tél. : 04 50 70 26 54

e-mail : spaduchablais@wanadoo.fr - site internet : www.spaduchablais.asso.fr

COMPTES

Après une courte pause, Chantal Duboulloz, la Trésorière a présenté les comptes.

Le bilan est consultable au chenil.

Nos recettes augmentent de 9 500€ et s'établissent à un peu plus de 85 000€. Cette augmentation est surtout due à la croissance des dons pour plus de 4000€. Nos recettes d'adoption augmentent aussi pour atteindre la somme de 45 000€. Les adhésions sont en léger recul, signe qu'il faut toujours mobiliser autour de nous. Nos charges sont principalement constituées des frais vétérinaires qui s'élèvent à 44 000€. Les recettes d'adoption ne suffisent pas à équilibrer notre budget de fonctionnement. Les autres frais généraux sont, dans l'ensemble, bien maîtrisés. Nos charges de personnel augmentent mais restent globalement stables grâce aux subventions de l'ANPE et du CNASEA. Notre résultat est déficitaire mais grâce à deux legs importants, notre résultat global est positif et s'établit à 84 200€.

Les comptes sont ensuite approuvés unanimement.

Un petit retour sur le déménagement : Mme Dolciani confirme que nous ne bougerons pas tant que 10 boxes et une chatterie ne seront pas construits. Mr Paris est la personne qui va définir le déménagement. Celui-ci se fera en plusieurs temps : Construction de 10 boxes et déménagement de 10 chiens puis démontage des 10 boxes libérés qui seront remontés pour ensuite déménager 10 nouveaux chiens et ainsi de suite.

ENQUETES

Ensuite Mr Jean-Luc Robier a parlé des enquêtes et présenté les 4 personnes qui l'aident dans cette tâche. Les interventions se font surtout à la suite des dénonciations, résultats de problèmes de voisinage. Malheureusement quelquefois l'information nous arrive trop tard. Un cas grave s'est présenté à Orcier : nous avons trouvé 7 moutons et un poney morts, un jument a été récupérée et est maintenant en bon état. Il y a aussi eu un cas de moutons tués dans une forêt. La SPA recherche de nouveaux enquêteurs. Nous nous déplaçons sur toutes les enquêtes mais pas forcément tout de suite par faute de temps puisque tous les enquêteurs sont bénévoles. Les enquêtes sont faites surtout les samedis et en soirée. Monsieur Robier indique que la loi n'est pas très claire en ce qui concerne la maltraitance morale. Il reçoit un très bon soutien des gendarmes et de la police; par contre nous sommes souvent déboutés de nos plaintes, la justice (notamment le procureur de Thonon) ne souhaitant manifestement pas nous suivre dans ce sens. Il cite un cas où la SPA est intervenue plusieurs fois sans résultat et nous allons mettre le maire au courant puisqu'il a pouvoir de police. Il indique que les enquêteurs ont l'intention de mettre en place des enquêtes de post-adoption pour s'assurer que tout va bien. Les adoptants apprécient ce genre de démarche. Par ailleurs, Mr Robier va établir un fichier de personnes (surtout des fermiers) coupables de maltraitance pour mettre en place une surveillance car il y a risque de récurrence.

Patricia Dolciani remercie ensuite Josiane Arnaud pour le travail effectué quant aux nombreux chiots que nous avons récupérés cette année et dont certains ont été trouvés dans des poubelles. Elle en a eu une vingtaine et elle dû les élever au biberon.

S.P.A. DU CHABLAIS

Société Protectrice des Animaux du Chablais

Chenil/Fourrière - Z. I. de Vongy - 74200 Thonon-les-Bains - Tél. : 04 50 70 26 54

e-mail : spaduchablais@wanadoo.fr - site internet : www.spaduchablais.asso.fr

GROUPE DE PARRAINAGE

Comme il l'a déjà fait l'année passée, Jean-Claude Arnaud présente le groupe de travail. Il se présente et explique comment il est devenu comportementaliste. Il a également expliqué sa situation professionnelle pour mettre fin aux rumeurs disant qu'il travaille au noir. Il a aussi expliqué l'émission de M6 où il est intervenu comme consultant. Il relate l'historique de la création du groupe de travail et les résultats obtenus. Le nombre de chiens au refuge a considérablement diminué. Parmi les chiens actuellement au chenil, certains ne sont pas adoptables et auraient été euthanasiés dans d'autres refuges. Cette expérience de parrainage est unique en France et est observé par d'autres refuges. Le coût est minimal. Il a terminé sa présentation en parlant de la loi de 1999 sur les différentes catégories de chiens. Cette loi a provoqué des situations perverses tels que les croisements pour éviter le classement d'un chien (amstaff/labrador), importation des chiens de l'étranger, élevages clandestins, incapacité de faire respecter la loi, etc...). Quel avenir pour ce travail : en 2006 le terrain était devenu impraticable et l'accès est maintenant impossible. Il espère que le nouveau terrain permettra la reprise dans de bonnes conditions. Il remercie le Maire et le Sous-Prefet pour leur compréhension. Il explique la lettre qu'il a fait envoyer par des personnes de renom dans le milieu chien/homme (vétos, psychologues, comportementalistes, etc..) qui n'engage pas le bureau de la SPA.

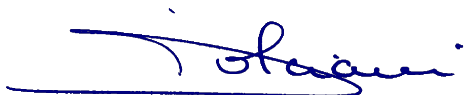
Patricia Dolciani reprend la parole pour remercier chacun de sa présence. Elle précise que le procès-verbal ne sera pas distribué mais disponible sur le site Internet et consultable au chenil. Elle redemande à toutes les personnes ayant un peu de temps de venir nous aider pour le déménagement. Une information sera faite par voie de presse pour indiquer les dates retenues.

La réunion s'est terminée à 21h50.

Procès Verbal retranscrit par Gill Winter, Vice Présidente.

Le 5 juillet 2006

Patricia Dolciani, Présidente



Marinella Emery, Secrétaire

